

**Mme CHLOÉ LEFLOT :**

280 En médecine.

**LE PRÉSIDENT :**

285 Si vous pouviez donner la référence ou me transmettre le rapport?

**Mme CHLOÉ LEFLOT :**

Oui bien sûr, je pourrai laisser mon... il y a... j'ai toutes les références dans mon mémoire.

290 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup.

**Mme CHLOÉ LEFLOT :**

295 Pas de souci.

**LE PRÉSIDENT :**

300 Alors, rebonsoir. Monsieur Martin Saint-Georges, c'est bien ça? Nous n'avons pas de mémoire, non? Vous n'avez pas déposé...

**M. MARTIN SAINT-GEORGES, CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal :**

305 Non, en fait, je vais vous déposer... j'ai déjà déposé une copie du PowerPoint que je vais vous présenter.

**LE PRÉSIDENT :**

310

Ah, parfait, donc on a une présentation. Donc, on regarde votre présentation et on vous écoute.

**M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

315

Alors, bonsoir, mon nom est Martin Saint-Georges. Je suis organisateur communautaire au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Je suis en lien avec le territoire d'Hochelaga-Maisonneuve. Donc, je suis ici au nom du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Notre organisation a pour mandat, naturellement, la mission de santé. On est l'organisme de santé, finalement, du territoire.

320

Au cœur de notre mission, naturellement, les services de santé, s'assurer de la répartition des services sur le territoire, assurer une responsabilité populationnelle et le mandat de santé publique local qui vient avec. Veiller à ce que l'organisation des services soit complète. On a naturellement, là, les mandats, les CLSC, les CHSLD, les CH, les hôpitaux, etc., etc. Et donc naturellement, tout ça dans une coordination avec les autres acteurs de santé du territoire.

325

Vous nous connaissez probablement plus à travers les hôpitaux, les gens connaissent d'emblée plus les établissements, fréquemment. Santa Cabrini, l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, l'Institut universitaire en santé mentale, huit territoires de CLSC, un institut d'hémato-oncologie, 15 centres d'hébergement, trois centres de jour et deux centres de recherche.

330

Donc, pour Montréal, au Québec, on est le troisième plus peuplé des CIUSSS. On est donc... 27 % de la population montréalaise se retrouve sur le territoire du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

335

Donc, on était... On va vous parler rapidement des caractéristiques de la population. Docteur Leflot a déjà donné quelques caractéristiques. Rapidement, ce graphique démontre, finalement, la défavorisation matérielle qui est plus élevée à l'Est. Vous pouvez aussi voir que la défavorisation sociale ne se compare pas nécessairement de façon avantageuse non plus.

340           Donc, pour ce qui est des maladies chroniques, c'est 36,3 % de la population qui souffre de  
maladies chroniques. Vous pouvez voir les chiffres par RLS aussi. Et lorsqu'on dépasse 65 ans,  
c'est 67,1 % de la population qui est atteinte d'une maladie chronique. Concrètement, ce que ça  
veut dire, c'est plus d'hypertension, plus de diabète, plus de maladies pulmonaires obstructives,  
plus de troubles mentaux, puis plus de suicides aussi.

345           Nos constats concernant le projet. Premièrement, le CIUSSS de l'Est est fier de profiter de  
la tribune qui est offerte pour venir s'exprimer concernant le projet qui est présenté par Ray-Mont  
Logistiques. Nous le faisons dans une perspective de santé publique et dans un mandat de  
développement des communautés.

350           L'engagement des acteurs de santé concernant les préoccupations de la population est  
présent depuis longtemps dans l'Est de l'île de Montréal. Le modèle des CLSC a, entre autres, été  
inspiré des mobilisations qui ont eu lieu sur ce territoire-là, dans Hochelaga-Maisonneuve, tant les  
organismes que les citoyens.

355           Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal s'applique à offrir un soutien aux individus, mais  
également à agir sur les environnements favorables à la santé et au bien-être de la population en  
fonction de ses moyens et de ses mandats. Nous souhaitons réduire et prévenir les risques à la  
santé pour l'ensemble de la population.

360           On a fait des.... Je vais vous présenter quatre acétates qui représentent les grands constats  
et les recommandations qu'on a dans le projet.

365           Donc, l'intégration dans le tissu urbain existant. Le premier grand constat qu'on fait à la  
lecture des projets, c'est que le projet n'est pas un environnement favorable à la santé. Il ne s'agit  
pas, finalement, de... J'aurais aimé venir vous voir en vous parlant de la participation à créer des  
environnements favorables à la santé. Visiblement, ce projet ne correspond pas à cette définition.  
C'est la création d'un îlot de chaleur. Puis, en plus, on augmente les activités industrielles à  
proximité des résidences.

370

Donc, la recommandation qu'on a à faire, c'est la proximité des résidences auprès du site amène des préoccupations de cohabitation. La cohabitation entre les zones résidentielles et le milieu industriel nécessitent de mesurer les nuisances dans le secteur, de produire des indicateurs de suivi des nuisances, et de rendre publics à des fréquences élevées ces indicateurs-là.

375

Le choix des indicateurs, vous en parlez tout à l'heure un peu avec docteur Leflot, le choix des indicateurs doit être défini avec les partenaires. Donc, la santé publique, l'arrondissement, la population, les entreprises et les autres parties prenantes.

380

D'ailleurs, la perspective d'augmenter les heures d'ouverture du site ne fait qu'accentuer la problématique. Plus on augmente les heures, plus, naturellement, on va exposer pendant longtemps les populations à des nuisances.

385

Je passe rapidement sur les justifications, mais je vous invite à regarder ce rapport qui avait déjà situé le fait que cet emplacement-là, à travers 28 éco-parcs industriels dans le monde, était celui qui représentait probablement le plus de défis étant donné sa proximité avec les zones résidentielles.

390

Deuxième constat. Une concertation essentielle pour innover puis avoir des réponses. Il n'y a pas de perspective d'impact sur la santé dans le projet Assomption Sud. Donc, pas seulement pour la composante Ray-Mont Logistiques, mais pour l'ensemble du projet.

395

Malgré des années de discussions, aucun système d'échange d'information n'a été mis en place pour permettre le partage des données afin de suivre de façon globale l'impact sur la santé de l'aménagement du secteur Assomption.

400

La recommandation, de concert avec les parties prenantes au projet : partager les données pertinentes avec la direction de santé publique pour effectuer un suivi dans une perspective d'impact sur la santé, ainsi que, donc, dans une perspective d'impact sur la santé que les aménagements peuvent produire.

L'autre chose, c'est de prévoir un mécanisme d'information pour la population, donc de publier les résultats des indicateurs pour qu'ils soient connus de la population.

405 Ensuite, le troisième constat. Des conditions d'expression favorables à la santé. Notre grand constat, c'est que le climat dans lequel se déroule l'implantation du projet n'est pas favorable à la santé. Le projet proposé apparaît comme étant le résultat d'une entente légale entre la Ville de Montréal et le promoteur, dont la consultation publique est une des conditions de réalisation.

410 Notre recommandation : modifier le rapport avec le milieu et contribuer à répondre aux préoccupations de la communauté concernant le bruit, la poussière, la pollution lumineuse, etc., engendrée par l'arrivée de Ray-Mont Logistiques dans le milieu.

415 Pour faire suite à ce grand constat, on avait déjà émis dans le passé... on s'était... on avait déjà émis des questionnements concernant le processus d'implantation de Ray-Mont Logistiques dans le milieu. On avait soulevé, à l'intérieur d'autres organes de consultation publique, la problématique dans laquelle ce projet-là semblait se déployer et la résistance qu'il rencontrait dans le milieu.

420 Donc, la santé est liée à la capacité de l'individu d'agir dans sa communauté, dans la société à laquelle il appartient. La mobilisation d'une communauté pour sa santé est un atout. Collectivement, on devrait construire sur cette force.

425 Donc, en conclusion, nous constatons que malheureusement, la situation actuelle n'est pas une opportunité pour créer un environnement favorable à la santé. La proximité des résidences auprès du site amène des préoccupations de cohabitation qui méritent notre attention et devraient faire l'objet de suivis, particulièrement si on prévoit augmenter les heures d'opération.

430 Il est grand temps que le projet fasse l'objet d'une collaboration entre les différents acteurs impliqués. Cette collaboration pourrait se traduire, entre autres, par le partage des informations pour assurer un suivi concernant les impacts sur la santé du projet.

435 Le projet a un historique difficile qui ne s'est pas caractérisé par la collaboration optimale des acteurs dans une perspective de santé des populations locales. L'environnement est un déterminant de la santé, mais la participation sociale et la confiance dans les institutions démocratiques nous apparaissent aussi comme étant un fondement de la santé.

La mobilisation d'une communauté est un atout. On devrait construire sur cette force. Voilà.

440 **LE PRÉSIDENT :**

445 Merci. Sur ce sujet-là, puis je reviens sur une des conclusions et recommandations par rapport à la collaboration optimale des acteurs. Quelle est, donc... Vous représentez le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Quel est le rôle, la responsabilité du CIUSSS, par rapport à la collaboration avec les acteurs, justement?

450 Puis je pense évidemment aux acteurs municipaux, mais aussi gouvernementaux, parce que vous en faites partie, et je pense à la direction de la santé publique, par exemple. Quel est votre rôle à jouer à ce niveau-là?

**M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

455 Bien, naturellement, j'ai déjà, dans le cadre d'autres consultations, présenté, finalement, le rôle du CIUSSS. Puis naturellement, on a un rôle local en santé publique, mais on est loin d'avoir les experts pour être en mesure de se prononcer dans des projets qui demandent autant d'expertise que ça.

460 Docteur Leflot l'a très bien expliqué tout à l'heure, que la composition... Vous savez, là, il ne faut pas tomber, finalement, dans des modèles prescrits d'études d'impact sur la santé, dans lesquels on va seulement cocher des cases pour dire qu'il y a eu une étude d'impact sur la santé.

L'idée est justement d'établir le dialogue avec les communautés, puis d'être en mesure de répondre aux préoccupations que les gens ont sur les impacts sur leur santé de l'arrivée de

465 n'importe quel projet dans leur communauté, mais encore plus un projet comme celui-là, dans lequel, malheureusement, encore une fois... Je ne viens pas vous voir dans une perspective qui est celle de la promotion de la santé. Habituellement, on tente de donner des perspectives positives. On invite les gens, finalement, à prendre soin de leur santé, à s'investir dans leur santé.

470 Malheureusement, je ne suis pas dans un projet, finalement, qui me convie à un avenir si emballant à l'intérieur de ce projet. Donc, malheureusement, je suis obligé de me replier sur ce qu'il semble nous rester, c'est-à-dire une capacité comme communauté d'être intelligent ensemble.

475 Donc, dans ce sens-là, il me semble que, se mettre ensemble pour répondre à des préoccupations communes, il me semble que ça va dans le sens de ce qu'on a... de ce qui est notre tradition en santé, dans ce qu'on a fait dans les territoires de l'Est, entre autres.

**LE PRÉSIDENT :**

480 Mais, donc, plus concrètement, une étude d'impact sur la santé...

**M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Oui.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas au CIUSSS à porter ce projet-là?

**M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

490 Non, en fait, vous savez, il y a déjà eu... Il y avait eu des demandes...

495 **LE PRÉSIDENT :**

...ou à des organes du CIUSSS.

500 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Non, en fait, c'est ça. Le mandat de la direction de santé publique, c'est un mandat régional et il est porté par le CIUSSS, qui a les mandats régionaux, c'est-à-dire le CIUSSS du Centre-Sud, c'est eux qui ont l'expertise.

505 Vous savez, autrefois, les mandats de santé publique, c'était porté dans les différents hôpitaux. Il y avait, à l'intérieur des hôpitaux, une direction, finalement, qui s'occupait de santé communautaire ou de santé publique.

510 Maintenant, le mandat, finalement, est plus au niveau central. Naturellement, on travaille de concert, mais encore une fois on n'a pas l'expertise pour suivre ce genre de déploiement là. Puis la chose à laquelle je nous convie aussi, c'est à une volonté de collaboration. Parce qu'à venir jusqu'à maintenant, on ne peut pas dire que c'est ce qui a nécessairement caractérisé le projet, puis le...

515 Quand on tente de parler ou de positionner des éléments de santé, ou on se fait dire qu'il est trop tard ou on se fait dire que... Mais il n'y a pas eu de véritables perspectives pour voir les impacts puis répondre aux préoccupations de la population.

**LE PRÉSIDENT :**

520 O.K. Merci. Luba?

**Mme LUBA SERGE :**

525 Je ne sais pas si vous pouvez parler de ça, mais on a eu des gens, des résidents de coopératives de Viauville qui ont parlé un peu du vécu et de leurs craintes quant aux impacts. Je

ne sais pas... On n'a pas le CHSLD qui est là? Je ne sais pas si vous êtes au courant de comment la situation actuelle est vécue par les résidents et quels seraient les impacts? Parce que je pense qu'ils sont pas mal rapprochés de la friche, surtout.

530 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Oui, en effet, le CHSLD est très près. Toutefois, juste parce que c'est toujours simple à comprendre dans le domaine de la santé, je vous l'avoue, madame, ce CHSLD-là n'appartient pas... Il n'est pas dans les 15 CHSLD que je vous ai nommés au départ.

535

**Mme LUBA SERGE :**

Ah non?

540 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Bien non, il y avait une vocation particulière. Grace Dart, c'était beaucoup pour les gens qui perdaient la vue, à l'époque, et donc c'est le CIUSSS de l'Ouest qui a la gestion de cet établissement-là.

545

Bien oui, qu'est-ce que vous voulez? J'appartiens quand même à la structure de santé au Québec.

**Mme LUBA SERGE :**

550

Alors les gens qui auraient une idée des impacts sont dans l'Ouest de la ville?

**M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

555

Ouais. En fait, les gestionnaires qui ont l'autorité sur ce centre-là, ils sont certainement dans l'ouest de la ville, madame. Ça ne veut pas dire que localement, on ne peut pas contacter des gens

puis avoir des nouvelles des gens en CHSLD, mais si vous me demandez, administrativement, ce CHSLD-là n'est pas parmi les 15 qui sont ceux du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal.

560 **Mme LUBA SERGE :**

Merci.

565 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

570 Une précision, monsieur Saint-Georges. Votre titre exact, votre rôle?

**M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Je suis organisateur communautaire, monsieur.

575

**LE PRÉSIDENT :**

Organisateur communautaire.

580 **M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

585

Merci beaucoup.

**M. MARTIN SAINT-GEORGES :**

590 Et naturellement, je suis... je travaille avec les équipes de santé publique au niveau local.

**LE PRÉSIDENT :**

595 Merci. Bonne fin de soirée. On va poursuivre avec Marc-André Roy.

Alors, bonsoir. Monsieur Marc-André Roy, c'est bien ça?

**M. MARC-ANDRÉ ROY, Parti québécois – Circonscription Camille-Laurin :**

600 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

605 Alors, oui.

**M. MARC-ANDRÉ ROY :**

610 Je suis conseiller exécutif du parti... C'est-à-dire, je suis un conseiller au sein du conseil exécutif du Parti québécois de Camille-Laurin. Au nom de celui-ci, j'aimerais remercier l'Office de consultation publique de Montréal de nous offrir l'opportunité de nous faire entendre dans le dossier Ray-Mont Logistiques.

615 Commençons par notre positionnement concernant l'objet de la présente consultation. Nous nous opposons fermement à cette demande de dérogation aux règlements municipaux. Les règlements existent pour de très bonnes raisons et nous sommes d'avis que ça en prend encore de meilleures pour justifier une dérogation.